

Arras, le 3 avril 2020

COVID-19 : Mise à l'abri de la population migrante de Calais

L'État a décidé d'engager une importante opération de mise à l'abri de la population migrante de Calais.

Cette opération poursuit un double objectif :

- prendre en charge pour des raisons humanitaires une population sans abri, dont la présence sur certains secteurs périphériques de Calais provoque par ailleurs des problèmes sérieux de salubrité publique et des atteintes à la tranquillité publique ;
- répondre à la logique nationale de confinement des personnes pour enrayer la propagation du virus covid 19, afin d'assurer la protection de tous.

À partir du vendredi 3 avril 2020, plusieurs fois par semaine, des bus achemineront dans le respect des règles sanitaires appropriés, les personnes vers des centres d'hébergement.

Six sites seront mobilisés sur les communes de Liévin, Nédonchel, Croisilles, Merlimont, Fouquières-les-Béthune et Saint-Venant.

Certains de ces sites ont été réquisitionnés par le préfet du Pas-de-Calais à cet effet, en concertation avec les propriétaires des lieux. Une capacité globale de 400 places a été identifiée dès à présent et les recherches se poursuivent pour compléter la capacité de prise en charge.

Dans ces centres, les personnes hébergées devront respecter les règles de restriction de circulation qui s'appliquent à l'ensemble de la population du territoire national.

Les départs s'échelonneront sur deux semaines en fonction de la mise en service des centres. Ils se feront sur la base du volontariat. Les mesures de contrainte pourront être toutefois utilisées en tant que de besoin sur la base des moyens juridiques existants.

Communiqué de presse



Aujourd'hui, la population migrante de Calais est estimée par les services de l'État à 650 personnes, composée essentiellement de jeunes majeurs. Il est rappelé que ce nombre est 15 fois moins élevé que pendant la période du camp de la lande de Calais.

Cette opération répond aussi à la demande des autorités locales (municipalité de Calais) qui s'inquiètent des problèmes de salubrité posés par les campements provisoires sur certaines zones périphériques de Calais.

Pour mémoire, plusieurs opérations de mise à l'abri ont déjà été conduites ces derniers ces derniers mois, en sus des places proposées quotidiennement aux migrants volontaires. Ainsi, depuis août 2017, date de l'ouverture des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), 4100 migrants de Calais ont été pris en charge dans ces centres dédiés, et plus de 80 personnes depuis le 17 mars 2020.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, remercie vivement les gestionnaires de site, les opérateurs et les associations qui ont accepté la gestion des centres et plus généralement, toutes celles et ceux qui accompagnent les services de l'État dans cette opération.